

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Relevé de conclusions - Jeudi 26 juin 2025

Présents :

Représentants des familles :

Mme DE LA CRUZ Yolande, présidente du CVS et administratrice au Conseil d'administration

Mme LAIR Mireille, vice-présidence du CVS

M. WEINLING Christian, représentant des familles

Représentants des résidents :

M. AGOGUÉ Jean-Paul

Mme ERTEL Odette

M. BRION Francis

Mme GILBERT Monique

Mme DANSAULT Monique

M. MARTIN Christian

Autres personnes présentes :

Madame BELFILS, directrice

Madame COUTANT, secrétaire d'instance

Mme MARTIN, directrice adjointe

Madame DUBAIL, cadre de santé

Madame CHAMPEROUX, animatrice

Madame MARTINEAU, infirmière coordinatrice

Mme DE LA CRUZ ouvre la séance à 15h10 et propose de commencer par un tour de table afin que chacun se présente.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte rendu du dernier conseil de vie sociale du 3 mars, après relecture en instance, est adopté en l'absence de remarques particulières.

Les questions abordées lors de cette dernière séance ont trouvé réponse (les séances de kiné sont bien tracées, l'entretien des chambres ne soulève plus de remarques particulières de même que la fréquence de changes).

Les thèmes abordés par les résidents également (le linge qui tarde à être remonté est dû à des jours fériés, le bruit évoqué en salle à manger, le fromage servi avec les mains).

Concernant l'installation dans les chambres, Mme MARTIN confirme la possibilité pour les résidents d'apporter leur fauteuil confort à condition qu'il soit 'lessivable' (pas de tissu).

Cela doit cependant être validé au cas par cas par l'encadrement soignant afin de s'assurer que cela ne perturbe pas la bonne organisation des soins.

2. Questions des personnes accompagnées

Le mobilier extérieur est sale : les services techniques le nettoient une fois par an. Il est vrai que ce mobilier peut se salir rapidement mais il n'est malheureusement pas possible de l'entretenir plus fréquemment.

La poubelle n'est pas souvent vidée : le bionettoyage le fait une fois par semaine.

Les derniers résidents servis au petit déjeuner sont servis trop tard. Mme MARTINEAU précise qu'il est difficile d'avancer plus les horaires qui s'échelonnent entre 7h30 et 9h30. Les cas exceptionnels (raison médicales...) sont évidemment pris en compte.

Mme GILBERT ajoute que ceux qui peuvent se déplacer peuvent se rendre en salle à manger où le petit déjeuner sera servi plus tôt.

M. AGOGUÉ demande à ne pas entendre les discussions du personnel sur leur vie privée à leur prise de service de 7h00. Il regrette en effet d'être réveillé par les paroles des agents. Mme BELFILS demandera plus de discrétion.

Par ailleurs, il demande s'il est possible d'intégrer des horaires d'été au déclenchement des lumières extérieures : programmateur difficile à modifier, changement 2 fois par an.

3. Budget EHPAD

Il n'est pas à l'équilibre pour la 3^{ème} année consécutive. On note une forte augmentation pluriannuelle des cotisations CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires), qui s'ajoute à la crise sanitaire, l'inflation et le fort recours à l'intérim.

M. WEINLING demande si les tarifs augmenteront en conséquence. Mme BELFILS répond qu'il y a d'autres solutions dans un premier temps (tarifs différenciés, fond d'urgence...)

4. Rapport 2024

- Qualité et gestion des risques

On recense les évènements indésirables qui, déclarés par le personnel, le sont pour 97% par l'EHPAD et 3% par le SSIAD. 26% concernent le circuit du médicament, 15% les troubles du comportement et 15% la perte d'objets. Si le critère est élevé, l'évènement est déclaré à l'ARS.

Les familles peuvent également utiliser les fiches d'expression (10 en 2024)

Un groupe de travail sur la bientraitance existe.

Les enquêtes de satisfaction ont, cette année encore, recueilli les avis des familles et des résidents. 50 résidents ont été enquêtés, soit 37 %. Les familles ont reçu un lien par mail pour la plupart. 38% d'entre elles ont répondu.

Suite à certaines remarques, Mme MARTINEAU reprecise les horaires des repas (qui seront également rappelés aux agents)

- 17h45 premier service pour les résidents qui nécessitent de l'aide au repas
- 18h30 (et pas avant) second service pour les autres résidents

Un groupe de travail Bientraitance a établi une charte de bientraitance. Des représentants du CVS ont participé à cette élaboration. Madame DE LA CRUZ le confirme et a beaucoup apprécié la réflexion en découlant. Madame BELFILS précise que cette charte devait être à destination du personnel. Mais le groupe de travail souhaite qu'elle soit aussi à destination des nouveaux résidents car un paragraphe sur le respect, la courtoisie, la bienveillance et la tolérance vis-à-vis du personnel y apparaît. Madame BELFILS présente la charte et demande l'avis aux membres du CVS. Ces derniers émettent un avis favorable à son déploiement à l'unanimité. La nouvelle Charte de Bientraitance sera désormais remise à l'accueil des nouveaux résidents.

La charte des droits et libertés a également été retravaillée. Elle existait déjà et est affichée dans le hall, mais elle reste méconnue. Elle a donc été repensée avec des rubriques plus courtes afin de donner plus envie et d'être agréable à lire. Les membres

du CVS trouvent effectivement cette présentation plus incitative à la lecture. Elle sera également remise aux résidents entrants.

Le comité éthique est bien mis en place entre les EHPAD de Bléré et de Montlouis, il est à destination des professionnels. Son objectif est de proposer une réflexion collégiale sur les dilemmes éthiques qui peuvent survenir dans le cadre de l'accompagnement des résidents. La prochaine réunion aura pour objet la liberté d'aller et venir.

Deux nouvelles annexes au contrat de séjour sont proposées et nécessitent l'avis des membres du CVS :

- Demande d'accord relatif à la prestation pharmaceutique,
- Consentement éclairé à la réalisation de sérologies en cas d'Accident d'Exposition au sang. Si le résident accepte à l'entrée, il est plus simple de réaliser les prélèvements nécessaires dans ces situations.

Après explication de ces 2 annexes, les membres du CVS émettent un avis favorable à leur déploiement.

- **Le GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale)**

L'idée est de grouper plusieurs EHPAD du secteur et de multiplier ainsi les moyens de coopération. Par exemple, nos EHPAD ne bénéficient pas de poste d'informaticien, il sera ensuite possible de mutualiser un tel poste sur plusieurs établissements. Chaque établissement faisant partie de ce groupe aura les mêmes pouvoirs, indépendamment de sa capacité d'accueil. 14 EHPAD semblent se manifester pour rejoindre ce groupement, suite à un appel à candidature fait à l'ensemble des établissements susceptibles d'être concernés.

Le siège social a été déterminé : il sera établi au sein de notre EHPAD de La Bourdaisière.

Suite à la présentation de la convention

5. Travaux / Achats

En cuisine, achat d'un lave-batterie et création d'un second accès pour respecter la 'marche en avant' réglementaire dans l'espace.

Sont également envisagés le changement de la chaudière de l'ancien bâtiment (gaz) ainsi que le remplacement de la centrale SSI de l'ancien bâtiment.

On prévoit également l'achat de matériel de jardin, la réparation du portail (pris en charge par l'assurance) quelques télévisions à changer, de nouveaux fauteuils pour l'UPAD et le renouvellement des fauteuils des salles à manger.

Par ailleurs, avec les 10 ans de l'EHPAD qui se profilent, plus de travaux seront nécessaires et des équipements neufs à l'entrée dans le bâtiment vont progressivement devoir être renouvelés.

6. Ressources Humaines

Mme STREIFF, directrice des ressources humaines, après une période d'absence est revenue sur un temps partiel. Elle sera en congés fin juillet puis prendra son congés maternité pour être de retour en mars 2026.

SSIAD : Au SSIAD les roulements ont été revus pour faciliter les recrutements en proposant plus de temps complets et temps partiel à 80% pour moins de 75%. Avec 11 agents sur 12, l'activité est presque au complet.

EHPAD : Une nouvelle IDE prend ses fonctions début juillet.

Les postes d'aide-soignant et de faisant fonction sont tous occupés.

L'équipe de nuit va subir 2 départs (en août et en septembre). Ces postes seront remplacés prochainement.

Le médecin coordonnateur quittera ses fonctions prochainement après 16 ans sur l'EHPAD. Il sera remplacé par le Dr BIARD.

Les portes ouvertes ont eu lieu de 2 juin. 6,5 ETP d'ASH étaient proposés, 2 d'aides-soignants, 2 de bionettoyage, 2 en hôtellerie, 1 en lingerie ainsi qu'1 poste à l'accueil.

Les autres services fonctionnent également normalement.

7. Questions diverses

Un décret d'application du 3 mars 2025 est sorti sur l'accueil des animaux de compagnie ne EHPAD et en fixe les modalités, tout en laissant la possibilité à la direction des établissements de s'adapter.

Madame DE LA CRUZ exprime le fait que l'EHPAD a déjà bien assez de travail pour accompagner au mieux tous les jours les résidents. Elle ne voit pas comment il **en est** possible en plus d'ajouter à cet environnement la complexité de la gestion d'animaux de compagnie.

Les membres du CVS, pour en avoir déjà échangé lors d'autres CVS et lors de l'inter-CVS organisé par le CDCA l'année dernière, estiment que les contraintes de gestion des animaux de compagnie sont trop fortes pour une mise en place effective.

Madame BELFILS complète en précisant que l'EHPAD reste ouvert à la venue des animaux au sein de l'établissement. Une affiche précise dans le hall que les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie tant qu'ils sont en laisse. Il y a également un chat vivant à l'UPAD, un poulailler à l'entrée, une médiatrice animale vient avec toutes sortes d'animaux différents (colombes, cochons d'inde, chien, poney...), et des résidents bénéficient également d'équithérapie. Des chiens visiteurs éduqués viennent également se balader dans l'établissement tous les lundis grâce à la proposition de bénévoles.

Madame BELFILS en profite pour mettre à l'honneur l'équithérapie pratiquée par les résidents, car l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation a tourné un clip pendant une séance d'équithérapie à laquelle participaient des résidents. Un visionnage du clip est ainsi proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DE LA CRUZ clôture la réunion à 16h30.

Le prochain C.V.S aura lieu le jeudi 20/11 à 15h00

La Vice-Présidente,

Mme LAIR Mireille

